

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 9 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 9 du mois d'avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre d'Amilly se sont réunis à la Mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11, et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, le 3 avril 2015.

Étaient présents : Mesdames Bastel Fanny, Berthommé Suzette, Monsieur Courboulay Vincent, Mesdames Dubois Nathalie, Fèvre Céline, Géraud Marie-Elisabeth, Larelle Joëlle, Messieurs Boisson Jackie, Madeira Claude, Papot Samuel, Monsieur Perez Joaquim formant la majorité des membres en exercice, Le conseil étant composé de 11 membres.

Présents : 11

Votants : 11

Madame Berthommé Suzette a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 45.

Tous les membres du Conseil Municipal ont été destinataires du compte-rendu de la dernière réunion.

Le compte-rendu n'a fait l'objet d'aucune observation. Signature du Registre des Délibérations.

ORDRE DU JOUR**I- BUDGET 2015**

- 1/ Plan local d'urbanisme (PLU) - régularisation d'écritures de 2009 concernant des frais d'insertions suite à l'approbation du PLU.
 - Le 8 avril 2009 a été mandaté sur l'article 2033 (n°79/17) une facture de MEDIALEX à hauteur de 171,95 € et,
 - le 29 avril 2009 a été mandaté sur l'article 2033 (n°111/23) une facture du SUD OUEST à hauteur de 279,62 €,

Ces deux factures d'un montant total de 451 ,57 € concernaient chacune l'insertion légale pour la mise en place du PLU que la Commune amortit depuis 2011.
Ces deux montants ont été intégrés au PLU, il convient maintenant de les amortir en une seule fois.

Accord du Conseil Municipal

Délibération 2015/24

- 2/Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 -TH/TFB/TFNB
Les taux de 2013 et 2014 sont respectivement de 7,60%, 17,50% et 57,60%

TH	7.60 %	Qui donne un produit attendu de 49.157 €
TFB	17.50 %	Qui donne un produit attendu de 69.125 €
TFNB	57.60 %	Qui donne un produit attendu de 40.262 €
		soit un total général de 158.544€

Après avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux. **Délibération 2015/25**

- 3/ Présentation du Budget par Madame Le Maire, il s'établit comme suit :
En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la hauteur de 413.293,10 €,
En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à la hauteur de 283.474,56 €.
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget 2015.**Délibération 2015/26**

- 4/ Subventions 2015

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les différents dossiers de demande de subvention de l'année 2015 doivent être examinés et que ces derniers doivent comportés les documents suivants :

- bilan moral et financier de l'année écoulée,
- constitution du bureau et la date de la dernière Assemblée Générale,
- récépissé de déclaration des modifications du bureau à la Préfecture,
- projets pour l'année à venir,

Et en cas de demande de subvention exceptionnelle :

- une demande de subvention,

- un dossier détaillé relatif au projet,
- un budget spécifique au projet.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations ci-dessous,

Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2015,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs aux divers projets :

Association des Parents d'Elèves St Saturnin/St Pierre d'Amilly	150
L'Accueillante Les Boules en bois (en attente de documents)	150
Chambre des Métiers de la Rochelle	37
Cheveux d'Argent	150
Judo Club de Mauzé sur le Mignon	50
Les Pierramilliens en fête	150
Les Restaurants du Cœur	100
Sapeurs Pompiers Mauzé sur le Mignon	75
Sapeurs Pompiers de Surgères	75
Secours Catholique	100
Divers	308
Subventions exceptionnelles	
Les Pierramilliens en fête - DCM 2015/13 du 26/2/15	200
Coopérative scolaire (OCCE) - DCM 2015/12 du 26/2/15	375
Collège Hélène de Fonsèque - DCM 2015/12 du 26/2/15	80
<i>Total</i>	<i>2000</i>

Accord du Conseil Municipal

Délibération 2015/27

II- REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS 2015

Madame le Maire indique à son Conseil Municipal que :

- 1/ **ORANGE**, la Société Orange a répondu aux différents mails de rappel de vérification par retour de courriel le 01^{er} avril 2015. Cette dernière a vérifié le patrimoine total comptabilisé au 31/12/2014 pour la redevance 2015 selon tableau ci-dessous :

ARTERES (en €/km) sur domaine public routier communal		Autre (cabine téléphonique)
Souterrain	Aérien	
40.25 € x 28.086 km = 1.130,46€	53.66 € x 8,235 km = 441.89€	26.83 € x 2m ² = 53.66 €
Total de 1626,01 €, soit la somme arrondie à l'euro le plus proche (selon la loi des finances rectificative de 1984) de : 1.626,00 € . La recette sera encaissée sur l'article 70323		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. Arrête le montant pour occupation du domaine public communal due par l'opérateur Orange comme ci-dessus, et
2. Charge Madame le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant l'état déclaratif annuel ainsi qu'un titre de recettes

Délibération 2015/28

- 2/ **ERDF**, Redevance d'occupation du Domaine Public (RODP), conformément aux articles L2333-84 et R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et transport d'électricité. Le décret n°2002-409 du 26/3/2002 précise les modalités de calcul de cette redevance. L'article R 2333-105 du CGCT^o rappelle que pour les communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants la formule de calcul est la suivante :

Population totale INSEE au 01/01/15	505 h
Pour la Commune	153 €
Coefficient annuel à appliquer au résultat de la formule du décret (dernier indice ING connu au 01/01/15 était celui de septembre 2014 -855,8-)	1,2860
Montant de la RODP est de	197 €

III- CHANGEMENT TARIFS TIRAGE DE PHOTOCOPIES

Madame le Maire expose que depuis le 30 novembre 2007 aucune modification de tarif n'a été faite, il y a lieu à compter de ce jour d'appliquer les tarifs ci-dessous :

TARIF DES COPIES		
Noir et blanc	A4	0,10 €
Couleur	A4	0,20 €
Noir et blanc	A3	0,20 €
Couleur	A3	0,40 €
Associations de la Commune		
Forfait	(150 copies N/B ou 75 pages couleur gratuites)	Equivalent de 15 € de photocopies offertes. Au-delà, tarif commun

Accord unanime du Conseil Municipal.

Délibération 2015/29

V - DIVERS

- Le 24 avril à 18h30 la Fête des TAP se déroulera à la Salle des Fêtes, suivi à 20h30 de la réunion d'information sur les projets du stade.
- Madame Moyre Isabelle, Coiffeuse Ambulante avec camping car propose ses services sur la Commune. Elle s'installera sur la place de la Mairie les jours de présence restent à déterminer.
- Jardins partagés : des subventions peuvent être accordées pour la création des jardins avant le 31 décembre 2015. Si vous êtes intéressés par le projet prenez contact avec Joaquim Perez ou Vincent Courboulay.
- Service civique. Dans le cadre du service civique, le Conseil va recruter un jeune de 16 à 25 ans. Personnes chargées du dossier Joëlle Larelle, Céline Fèvre et Suzette Berthommé.
- Logement social : le logement n° 8 de la rue de l'école est vacant. Un rafraichissement est nécessaire. Le Conseil va aussi équiper le logement de placard.
- Mutuelle Communale : une réunion publique est prévue le 03 septembre 2015 à 18h à la Salle des Fêtes. Deux permanences seront programmées les 9 et 25 septembre 2015. Des souscriptions sont déjà possibles, prendre rendez-vous avec Suzette Berthommé.
- Chrono Feu : cette société moins onéreuse que MISO a été retenue pour la sécurité incendie des établissements collectifs.
- Le Cabinet Charbonnier, nous a fait parvenir le plan du pôle Mairie, intégrant les vieux bâtiments à rénover. Les études vont pouvoir commencer.
- ITHIAS : signature d'un accord de location pour l'aménagement des toitures avec des panneaux photovoltaïques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Emargement :

Fanny BASTEL

Vincent COURBOULAY

Suzette BERTHOMME

Jackie BOISSON

Nathalie DUBOIS

Céline FEVRE

Marie-Elisabeth GERAUD

Joëlle LARELLE

Claude MADEIRA

Samuel PAPOT

Joaquim PEREZ